

Meilleure reconnaissance du métier des auxiliaires de vie et aides à domicile

15^e législature

Question écrite n° 12919 de Mme Sylviane Noël (Haute-Savoie - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 31/10/2019 - page 5488

Mme Sylviane Noël attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation difficile que traversent actuellement de nombreux auxiliaires de vie et aides à domicile.

Pourtant, l'aide à domicile en milieu rural (ADMR) constitue aujourd'hui, en France, le premier réseau associatif national du service à la personne avec ses 2 900 associations locales implantées sur l'ensemble de notre territoire. Sur notre département haut-savoyard, elle se constitue de quarante-quatre associations qui permettent quotidiennement à plus de 9 000 personnes de bien vivre chez elles grâce à des services adaptés à leur attentes et à leurs besoins.

Aujourd'hui pourtant, le manque de moyens et la difficulté de recruter dans ces métiers ont atteint le seuil critique. Ces professionnels, soucieux avant tout du bien-être des personnes qu'elles accompagnent, se retrouvent dans une situation de grande précarité. Elles aimeraient avoir plus de soutien de la part du Gouvernement et espèrent que certaines mesures seront prises prochainement à leur égard telles que la revalorisation de leur salaire ou l'augmentation de leurs indemnités kilométriques.

Il est vrai qu'en onze ans, leur indemnité kilométrique est restée bloquée à 0,35 centimes d'euros du km, en dépit de leur demande de la passer à 0,50 centimes et de l'augmentation constante du prix des carburants...

Il en va de même en ce qui concerne leur rémunération. Le département de la Haute-Savoie, frontalier avec la Suisse, connaît un coût élevé de la vie qui se répercute aussi sur les prix du logement et les dépenses quotidiennes. Lorsque l'on sait que le salaire moyen net en début de carrière de ces auxiliaires de vie s'élève à 1 122,35 euros et au bout de trente ans à 1 396,06 euros, on comprend les difficultés que ces personnes éprouvent à finir leurs mois.

Aujourd'hui, leur détresse les a poussés à sortir de leur réserve pour réclamer de l'aide. Désarmés, ils ont plus que jamais besoin d'être soutenus par l'État pour que leur métier soit enfin reconnu à sa juste valeur.

En effet, il est indéniable que l'exercice de leurs fonctions au quotidien nécessite d'effectuer, avec empathie et bienveillance, de nombreuses tâches physiques et psychologiques très éprouvantes, allant de l'entretien du lieu de vie, du transfert des personnes âgées ou à mobilité réduite, à la qualité d'écoute et à la présence.

Ces missions quotidiennes indispensables au maintien de ces personnes à leur domicile engendrent une certaine fatigue du personnel, des arrêts maladie fréquents, un turnover important, des accidents du travail qui ne sont pas facilités par les difficultés à recruter des jeunes, peu attirés par ces métiers éprouvants.

Face à cette situation préoccupante à laquelle sont désormais confrontés ces professionnels des services d'aide à la personne, elle souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour reconnaître ce métier à sa juste valeur et remédier à cette crise profonde de la profession.

Réponse du Ministère des solidarités et de la santé

publiée dans le JO Sénat du 23/01/2020 - page 423

Conscient des difficultés rencontrées dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile, le Gouvernement entend mener une action en profondeur afin de résoudre les difficultés structurelles de ces services et permettre la modernisation du secteur. Ainsi, en lien avec la feuille de route « grand âge et autonomie », Mme Myriam El Khomri a remis à la ministre des solidarités et de la santé un plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du Grand âge. La revalorisation des métiers, l'évolution des formations et des compétences, la prévention de la pénibilité et l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels constituent les axes majeurs de ce plan. Afin d'assurer la mise en œuvre concrète des propositions de ce rapport et d'identifier les leviers, notamment financiers, une conférence nationale des métiers du grand âge sera organisée au début de l'année 2020, réunissant l'ensemble des partenaires sociaux, les fédérations et les acteurs concernés afin de répondre à l'urgence et au caractère stratégique et prioritaire de la filière du grand âge et de l'autonomie. Le secteur de l'aide à domicile, marqué par de grandes difficultés de recrutement et une importante sinistralité, fera l'objet d'une attention particulière. Plusieurs sujets prioritaires seront abordés et notamment la question des niveaux de rémunération des intervenants à domicile, l'amélioration de la qualité de vie au travail ou encore l'élaboration d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour financer les dépenses d'ingénierie et d'étude sur les besoins de formation dans le secteur de l'autonomie. Ces réflexions s'inscrivent en lien avec la réforme du modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile qui constituent les principaux objectifs du projet de loi Grand âge et autonomie actuellement en préparation. La loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, à l'instar des PLFSS des années précédentes, prévoit le bénéfice d'une enveloppe de 50 millions d'euros pour amorcer la future réforme structurelle du secteur qui interviendra dans le cadre du chantier grand âge autonomie.